

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2023

Référence
DELIB_031_2023

Objet de la délibération
Avis sur le projet de parc éolien "Les Fossettes" (Le Gault Saint Denis)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
19/09/2023

Date d'affichage
19/09/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 28 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de GOUSSU Denis, Maire

Présents : M. GOUSSU Denis, Maire, Mmes : IMBAULT Maryse, PLU Catherine, MM : BIGOT Bruno, BOUCHER Patrick, DOUSSET Emmanuel, GOUSSU Thomas, LAGREE Thierry, LHUILLERY Denis

Excusée : ayant donné procuration : Mme SURCIN Véronique à M. IMBAULT Patrick

Excusé : M. IMBAULT Patrick

A été nommé secrétaire : Bruno Bigot

Objet de la délibération : Avis sur le projet de parc éolien "Les Fossettes" (Le Gault Saint Denis)

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévues par le code de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2023 portant ouverture de l'enquête publique du 19 septembre à 9h00 au vendredi 20 Octobre 2023 à 12h00 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME (SPEMLV) dont le siège est situé au 7 Center Immeuble L'Altis – 521, rue Georges Méliès – 34000 MONTPELLIER – pour son projet de parc éolien « Les Fossettes » sur le territoire de la commune du Gault Saint-Denis.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre modifiant celui du 01 août 2023 portant désormais la date de clôture de l'enquête publique au 9 novembre 2023 à 17h00

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Neuvy-en-Dunois est invité à émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire présente de manière succincte au Conseil Municipal le projet de parc éolien « Les Fossettes » sur la commune du Gault Saint-Denis.

Celui-ci a pour intention l'implantation de 4 aérogénérateurs ainsi que la

création de deux postes de livraison afin de produire une énergie verte. D'après les premières études réalisées par la société, ces 4 aérogénérateurs devraient produire approximativement 34.56 Gwh/an.

Monsieur le Maire indique notamment à l'assemblée délibérante que la commune du Gault Saint-Denis dispose d'une carte communale et que celle-ci est donc compétente en matière d'urbanisme. Elle pourra donc instruire cette autorisation d'urbanisme de plein droit malgré les différents avis des communes limitrophes.

Considérant que les différents propriétaires fonciers ont été interrogés par la société et que celle-ci dispose des droits pour réaliser son projet sur des terrains ne lui appartenant pas.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'indépendance énergétique de la France tout en conciliant le respect de l'environnement.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ce projet portant sur la commune du Gault Saint-Denis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2023
Le Maire
Denis GOUSSU

Le secrétaire de séance
Bruno BIGOT



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de CHATEAUDUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: NEUVY EN DUNOIS

N° de SIREN: 212802771

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_031_2023

Objet acte: Avis sur le projet éolien Les Fossettes (Le Gault Saint Denis)

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.4-Voeux et motions

Identifiant Acte: 028-212802771-20230928-DELIB_031_2023-DE

Rapport d'erreur(s):